

CHAPITRE DEUX

LE CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE

La carte du concept d'organisation spatiale
Les pôles de développement
Les pôles d'activités
Les espaces d'activités liés à la ressource
Les réseaux de transport
L'origine des grandes affectations du territoire
L'identification régionale et les « grands secteurs naturels »

2. LE CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE

Le concept d'organisation spatiale est un exercice de planification qui permet par la caractérisation du milieu, de dégager une image globale de l'aménagement et du développement du territoire. Il tient compte des éléments structurants de la MRC duquel découle ainsi que par les grandes orientations d'aménagement. Le concept d'organisation spatiale est représenté schématiquement sur la carte intitulée « concept d'organisation spatiale » à la page précédente.

2.1

Les pôles de développement

La MRC du Granit compte trois pôles de développement majeurs. Ils sont l'assise du développement économique, social et touristique de la région :

- Le pôle de développement économique constitué du secteur polyvalent du lac Mégantic et particulièrement de la ville de Lac-Mégantic;
- Le pôle de développement récréo-touristique du parc de conservation du Mont Mégantic;
- Le pôle de développement récréo-touristique du parc de récréation de Frontenac.

Chacun des pôles comporte des éléments d'intérêts ayant une importance régionale. La diversité et la complémentarité de ces attraits sont nécessaires pour répondre aux principales attentes des citoyens, des acteurs économiques et des touristes.

2.1.1

Le secteur polyvalent du lac Mégantic

Le concept d'organisation spatiale reconnaît le secteur polyvalent du lac Mégantic comme pôle principal de développement de la MRC du Granit.

La ville de Lac-Mégantic, forte de ses activités industrielles, commerciales et de services, représente le principal atout de ce secteur.

Le Club vacances Baie-des-Sables, la marina, la plage de l'O.T.J. et le Centre Mgr-Bonin constituent les équipements récréatifs à l'intérieur de la ville de Lac-Mégantic. Les municipalités de Frontenac, Marston et Piopolis profitent également de la présence du lac et de l'environnement exceptionnel qu'il offre. À titre d'exemple, les municipalités de Piopolis et Marston disposent chacune d'une rampe de mise à l'eau, en plus d'une importante villégiature riveraine présente dans ces municipalités. On note aussi la présence de deux campings sur les rives du lac, un à Frontenac et l'autre à Piopolis. Le marais du lac des Joncs est également une composante du milieu naturel représentant un potentiel important de mise en valeur.

2.1.2

Le parc de conservation du Mont-Mégantic

Le parc de conservation du Mont Mégantic, partagé avec la MRC du Haut-Saint-François, constitue un pôle de développement à potentiel élevé sur le plan récréo-touristique. L'observatoire astronomique et le Centre d'interprétation de la nature cosmique : l'AstroLab, sont les composantes principales. Le réseau de sentiers et les équipements complètent le programme d'activités. La montagne de Marbre, accessible pour la randonnée pédestre, est également une composante d'intérêt de ce secteur pour la beauté de ses paysages naturels.

2.1.3

Le parc de récréation de Frontenac

Le parc de récréation de Frontenac situé dans le secteur nord de la MRC offrant de nombreuses activités récréatives dans ces espaces naturels et les deux principaux lacs de ce secteur, soit le lac Saint-François et le lac Aylmer constitue un pôle de développement à potentiel élevé sur le plan récréo-touristique.

2.1.4

Les liens structurants

Des liens structurants reliant ces trois pôles de développement économique et récréo-touristique sont établis par la MRC. L'interrelation entre ces pôles doit être assurée afin de garantir leur vitalité.

2.2

Les pôles d'activités

L'occupation du territoire de la MRC révèle deux types de pôle d'activité, soit :

- Le pôle d'activités régionales de la ville de Lac-Mégantic;
- Les pôles d'activités secondaires.

Se joignant aux pôles de développement et aux pôles d'activités, d'autres composantes du territoire méritent d'être reconnues comme éléments à bon potentiel récréatif tels le Morne de Saint-Sébastien et le mont Gosford localisé dans la municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn. De même, certains sites ou ensembles présentant des caractéristiques historiques ou patrimoniales sont identifiés comme éléments d'intérêt.

2.2.1

Le pôle d'activités régionales de la ville de Lac-Mégantic

Identifiée comme pôle d'activité régional, la ville de Lac-Mégantic constitue à toute fin pratique le centre de service régional par le regroupement des institutions, son noyau commercial diversifié ainsi que de la présence de nombreuses industries d'importance.

2.2.2

Les pôles d'activités secondaires

À ces trois pôles de développement ainsi qu'au pôle d'activité régionale, s'ajoutent de nombreux pôles d'activités secondaires constitués des villages ruraux. Les activités agricoles, forestières et manufacturières supportent une économie locale importante pour ces municipalités. Parmi celles-ci, certaines se démarquent par l'importance des emplois industriels et du nombre d'exploitations agricoles qu'on y retrouve. À titre d'exemple, citons les municipalités de Courcelles, Lac-Drolet, Lambton, Saint-Augustin-de-Woburn, Saint-Ludger Saint-Sébastien et Stratford.

2.3

Les espaces d'activités liés à la ressource

Le territoire rural de la MRC du Granit est à la fois empreint des activités agricoles et des activités forestières qui s'y déroulent. Propre au caractère rural de notre région et ce depuis l'établissement des premiers arrivants, les ressources de la terre sont à la base de l'économie régionale et de l'occupation du territoire. Les singularités physiques et humaines de la région déterminent deux types d'espaces d'activités:

- L'espace d'activités agricoles;
- L'espace d'activités agro-forestières.

2.3.1

L'espace d'activités agricoles

Le territoire situé dans la partie nord de la MRC est caractérisé par une concentration des activités agricoles et des sols de bon potentiel. Il regroupe principalement les municipalités de Audet, Courcelles, Lac-Drolet, Lambton, Sainte-Cécile-de-Whitton, Saint-Ludger et Saint-Sébastien.

2.3.2

L'espace d'activités agro-forestières

Quant au territoire situé dans la partie sud et regroupant toutes les autres municipalités, il est davantage caractérisé par la présence de la forêt, d'un relief montagneux et de quelques établissements agricoles dispersés.

2.4

Les réseaux de transport

Le réseau routier régional tient un rôle important dans la reconnaissance des pôles de développement économique et touristique. Le réseau ferroviaire joue également un certain rôle au niveau du transport des marchandises.

2.4.1

Les grands axes routiers

La MRC du Granit présente un réseau routier bien développé et ramifié qui répond aux besoins de la population. Il assure les liaisons entre les municipalités locales de la MRC et les régions de l'Estrie, de Montréal, de la Beauce, de l'Amiante, de Québec et avec les États-Unis.

La principale route dans la MRC du Granit est la route 161 pour ses liens avec les autres routes du territoire mais également pour les liens qu'elle permet avec les régions avoisinantes. La route 161 traverse le territoire du nord-ouest au sud-est, allant de part et d'autres vers Victoriaville et les États-Unis. Elle fait la jonction avec les autres routes provinciales : 108; 204; 212; 214 et 263. Ces dernières assurent une liaison aux villages et couvrent la totalité du territoire habité.

2.4.2

L'axe ferroviaire

Le réseau de transport ferroviaire se compose d'un grand axe du Canadien Pacifique reliant l'Ontario, le Québec, le Maine et le Nouveau-Brunswick, en passant par les villes de Montréal, Sherbrooke et Lac-Mégantic. Voué aux transports des marchandises, les industries localisées à proximité de cette voie à Lac-Mégantic, retirent les avantages liés à ce mode de transport.

2.5

L'origine des grandes affectations du territoire

Ces constats établis par le concept d'organisation spatiale permettent un découpage du territoire régional en « grandes affectations ». Les principales occupations du sol définies par l'espace d'activités agricoles et l'espace d'activités agro-forestières légitime la MRC du Granit à reconnaître et affecter « agricole » la partie nord du territoire située en zone agricole permanente (LPTAA). La partie plus au sud située en zone agricole permanente mais à plus faible potentiel, se voit inclus dans une affectation « agro-forestière ». Les territoires qui ne sont pas en zone agricole permanente se retrouvent dans l'affectation « rurale ». Quant à eux, les noyaux villageois regroupent les activités urbaines dans des affectations « urbaines » et « industrielles ». Finalement, certains secteurs naturels sont affectés « villégiature », « récréation » ou « conservation » selon la vocation et les qualités de ces sites. Les activités existantes et projetées dans ces affectations devront donc tenir compte des particularités de ces milieux.

L'identification régionale et les « grands secteurs naturels »

La MRC du Granit est située à la rencontre de l'Estrie, de la région de l'Amiante ainsi que de la Beauce, en plus de constituer une porte d'entrée vers les Etats-Unis. Les liens socio-économiques extérieurs sont donc multiples.

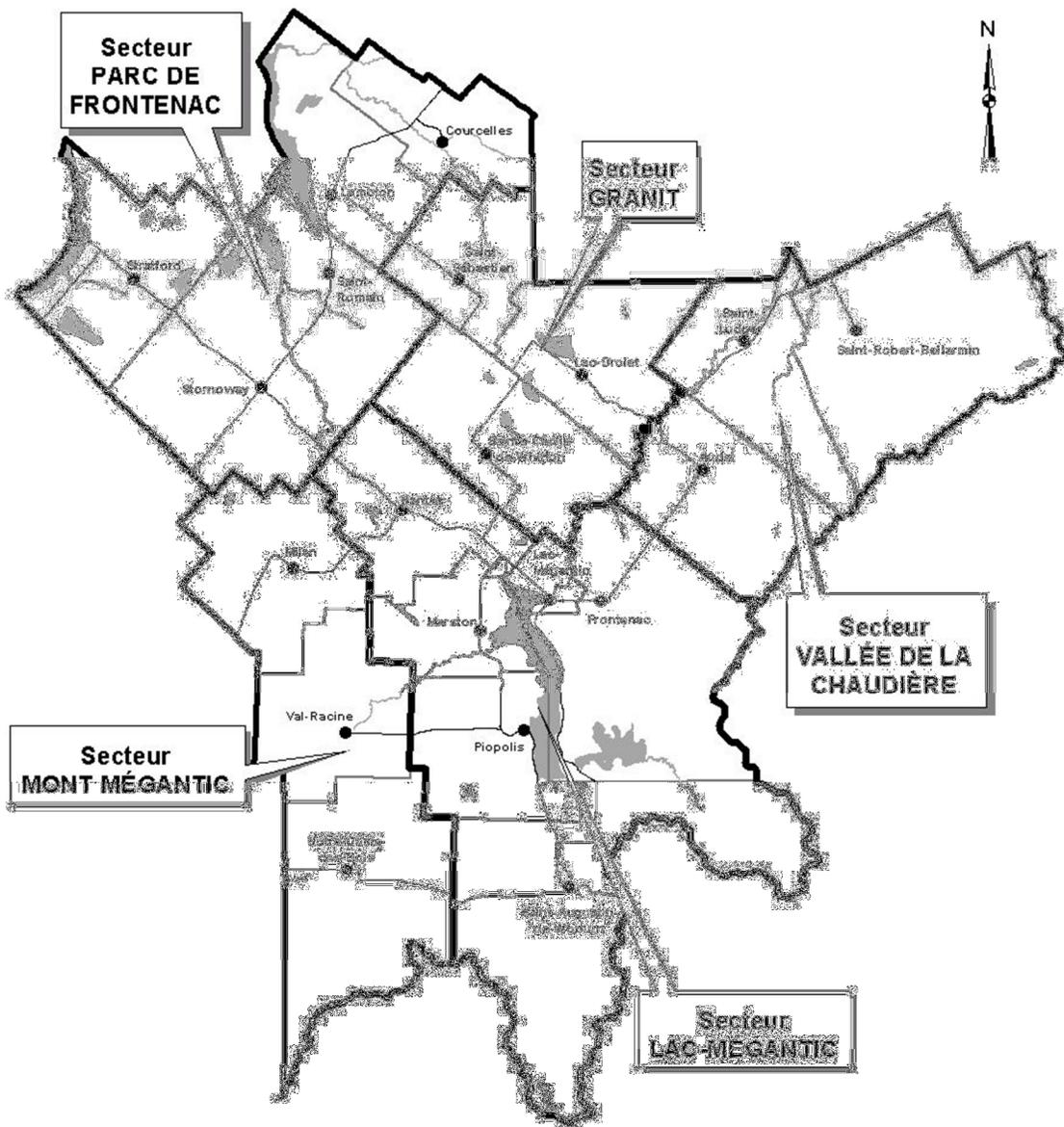
Devant cet état de fait, la MRC réaffirme sa volonté de renforcer le sentiment d'appartenance, en composant avec cinq sous-régions, soient les « grands secteurs naturels ». Ces cinq secteurs, établis lors de l'élaboration du premier schéma d'aménagement, sont délimités sur la base des grands ensembles géographiques, de l'utilisation du territoire, des activités économiques, mais également en tenant compte des affinités culturelles.

En présentant le territoire ainsi, la MRC vise à créer des sous-régions d'appartenance auxquelles les gens s'identifient en premier lieu, puis à les regrouper pour former des ensembles complémentaires autour du « pôle d'activités régionales » que présente la ville de Lac-Mégantic. Ce principe de découpage territorial a maintes fois été utilisé par les autorités de la MRC dans le cadre de dossiers régionaux.

Tel qu'illustré sur la carte à la page suivante, les cinq « grands secteurs naturels » constituant le territoire de la MRC sont le :

- Secteur Parc de Frontenac;
- Secteur Vallée de la Chaudière;
- Secteur Mont Mégantic;
- Secteur lac Mégantic;
- Secteur Granit.

Carte 2.2 - Identification régionale et les « grands secteurs naturels »



<ul style="list-style-type: none"> ● Village ⚡ Route majeure ▭ limite de la MRC ▭ limite municipale ▭ réserve naturelle 	<p>SOURCES: Photocartothèque québécoise, Ministère des Ressources naturelles, Gouvernement du Québec, Fichiers numériques topo-cadastraux, MTM Nad 83 2000</p> <p>1:500000</p>	<p>RÉALISATION: Service d'aménagement et d'urbanisme MRC du Granit</p> <p>CONCEPTION: Dupuis Manard, Géomaticien Jonathan Robitaille, Adjoint à l'aménagement</p> <p>VÉRIFICATION: François Gauthier, Géomaticien 2010</p>
--	--	---

Schéma d'aménagement révisé

Chap. 2. Le concept d'organisation spatiale, MRC du Granit